

**Arrêté temporaire n°ST23_608
Portant réglementation du stationnement et de la circulation**

RUE DE LA FONTAINE DU BOURREAU

Monsieur le Maire Vice-Président de la CAB,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1, R. 413-1 et R. 417-10,

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

VU l'arrêté temporaire ou l'autorisation de voirie n° ST23_608AV,

VU l'arrêté notifié le 6 juillet 2020 portant délégation de signature à M. le 5ème adjoint au Maire,

VU la demande en date du 22/11/2023 émise par ENSIO SAS demeurant TSA 70011 - CHEZ SOGELINK 69134

représentée par Jennifer LOCQUET aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation du stationnement et de la circulation, **CONSIDÉRANT** que des travaux Remplacement appui bois télécom HS rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 08/12/2023 au 06/01/2024 RUE DE LA FONTAINE DU BOURREAU,

ARRÊTE

Article 1

À compter du 08/12/2023 et jusqu'au 06/01/2024, les prescriptions suivantes s'appliquent 12 RUE DE LA FONTAINE DU BOURREAU :

- Le dépassement des véhicules, autres que les deux-roues, est interdit aux véhicules légers et poids lourds ;
- Le stationnement des véhicules légers et poids lourds est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et possible de mise en fourrière immédiate ;
- La vitesse maximale autorisée des véhicules est fixée à 30 ;
- Un rétrécissement de chaussée, compte tenu d'un empiètement temporaire sur une partie de la chaussée, entraîne une modification des conditions de circulation. La vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h. La voie sera maintenue sur une largeur de 2 mètres.

Article 2

Le présent arrêté devra être affiché sur le site pendant toute la durée du chantier.

Article 3

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, ENSIO SAS.

Article 4

Monsieur le Maire Vice-Président de la CAB, la Police Municipale, Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Directeur des Services Techniques sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Saint-Martin-Boulogne, le 24/11/2023
Pour le Maire,
Adjoint à la sécurité

//

Maxence DECAIX

DIFFUSION:

- *ENSIO SAS*
- *Monsieur le Maire Vice-Président de la CAB*
- *la Police Municipale*

- Monsieur le Directeur des Services Techniques

ANNEXES:

PLAN + DEMANDE

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr; dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : @

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité :

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :

Description des travaux :

Date prévue de début des travaux : Durée des travaux (en jours calendaires) :

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : Date de début de réglementation

Restriction sur section courante Restriction sur bretelles

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants

Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation

Basculement de circulation sur chaussée opposée

Circulation alternée : Par feux tricolores

Manuellement

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue

Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :**Circuler**

Véhicules légers
poids lourds

Stationner

véhicules légers
poids lourds

Dépasser

véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : ____ km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....
.....
.....

Autres prescriptions :

.....
.....
.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal ____ Localité : Pays :

Téléphone ____ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : ____

Courriel : @

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le : ____

Le :

Nom : Prénom : Qualité :



(50.713547 1.634540);(50.713474 1.634823);(50.713445 1.634938);(50.713591 1.635032);(50.713695 1.634627);(50.713698 1.634612);(50.713787 1.634086);(50.713807 1.633966);(50.713654 1.633902);(50.713547 1.634540);



Parc de la Chênaie - Rue Charles Darwin
62320 ROUVROY

ROUVROY, le 15/11/2023

Affaire suivie par : LOCQUET Jennifer Téléphone : 03.59.61.08.85 / 06.21.08.17.14 autorisations.boucle.locale@ensio.eu Partenaire Orange UI NPDC FTTH 21, Rue Lavoisier 62300 LENS	
--	--

DEMANDE D' ACCORD TECHNIQUE PREALABLE (réseau Orange)

Intervenant : Orange – Contact :

Référence Dossier : GESTAR231113BOL4272938

Commune : St-Martin-Boulogne

N° & Voie : Chemin de la Font du Bourreau TYPE DE TRAVAUX : INTERVENTION POUR MAINTENANCE CURATIVE

Extension réseau sous-sol		Maintenance réseau sous-sol		Branchemet aérien		Autre Remplacement appui	X
---------------------------	--	-----------------------------	--	-------------------	--	--------------------------	---

Chaussée	
Trottoir	
Côté pair	
Côté impair	
Accotement naturel	X
Traversée	

Date d'intervention : A partir de la S 49 / 2023 jusqu'à achèvement des travaux ☑ Durée des travaux : 1 Jour

Nom de l'Entreprise intervenante : ENSIO et ses partenaires

PARTIE RESERVEE au service Gestionnaire de Voirie	Prescription réfection de tranchée :
demande reçue le : 16/11/2023	
Nom du contrôleur du secteur : Lionel CARLY	
tél : 0670210813	Accord ☑ Refus O Motif du refus : Signature: #signature#

PJ : Plan de situation détaillé avec adresse

Le Responsable du chantier
LOCQUET Jennifer

Parc de la Chênaie
Rue Charles Darwin
62320 ROUVROY

Tél. 03 91 84 05 10
Fax 03 91 84 06 33

PLAN DE SITUATION :

12 Rue Font du Bourreau

Construction



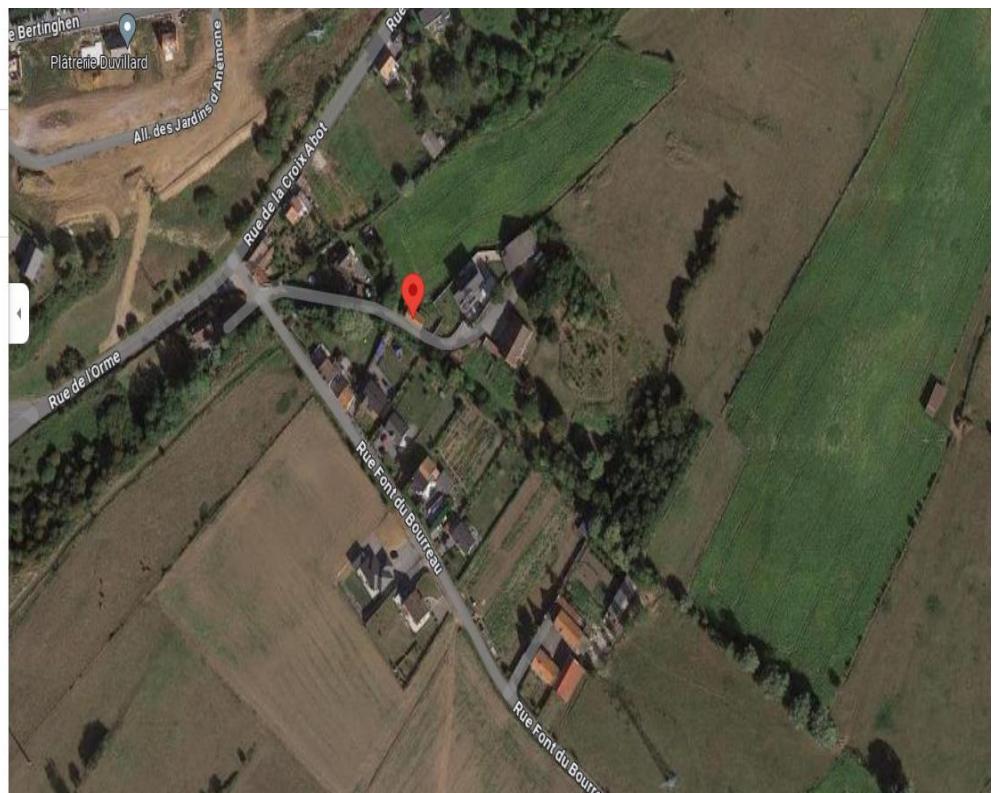
12 Rue Font du Bourreau, 62280 Saint-Martin-Boulogne

Suggérer une modification du lieu suivant : 12 Rue Font du Bourreau

Ajouter un lieu manquant

Ajouter votre établissement

Ajouter un libellé

**PLAN D'INTERVENTION :** remplacement appui télécom